

Raccordements d'une parcelle

Démarches :

Avant tout dépôt de dossier, les données de base à posséder :

1) Coordonnées du propriétaire et du demandeur

Les informations des 2 (ou unique si identique), incluant le nom, le numéro de téléphone, et l'adresse e-mail.

2) Plan cadastral de la parcelle

Avec **section et numéro de parcelle**, adresse exacte

3) Plan détaillé

De votre terrain ou local, indiquant l'emplacement prévu pour les coffrets

4) Description succincte :

Décrivez le projet pour lequel le raccordement est nécessaire (par exemple, construction neuve, rénovation, changement d'usage). Détailler en cas de séparation des compteurs (différents locaux ou appartements).

5) Copie du numéro de PC

ou autre document urbanisme

6) Besoins / Données techniques

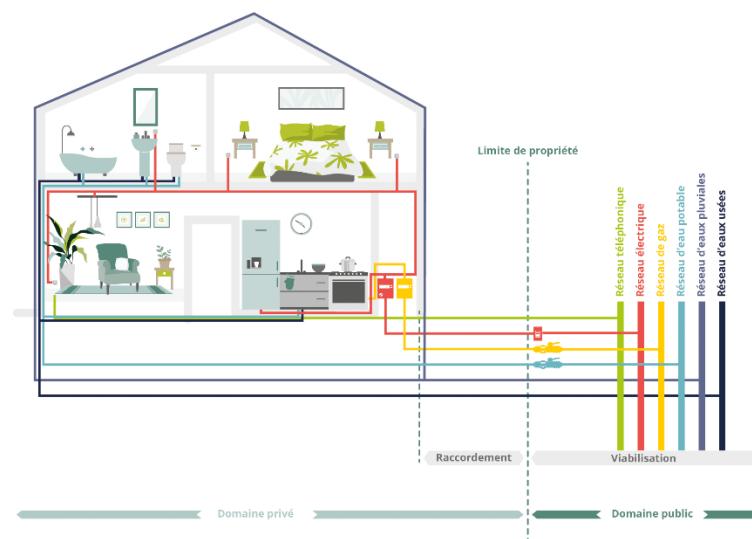
- a. Electricité : puissance souhaitée en kVA
- b. Gaz : débit et puissance
- c. Eau : pour les particuliers, débit de base standard (1m³/h), pour les autres, indiquer le débit souhaité en m³/h

Quels sont les travaux à la charge du concessionnaire ?

Les travaux de génie civil sur domaine public.

Quels sont les travaux à votre charge ?

Les travaux de génie civil (tranchées et pose de fourreaux) sur votre parcelle privée



Les travaux de câblage sont propres à chaque concessionnaire

Des devis personnalisés vous seront communiqués par chacun des concessionnaires.

FLUIDE	Concessionnaire	Démarches	Lien internet	Délai moyen	Fournisseur
Téléphone	AISNE THD	La suppression du réseau « cuivre », qui a longtemps été utilisé pour la téléphonie fixe et l'accès à l'ADSL, entraîne une obligation de raccordement au réseau fibre optique. La demande doit être formulée au téléphone 0801 907 717	https://aisne-thd.fr/je-suis-un-client-particulier-un-client-professionnel-ou-une-collectivite	6 mois	A choisir en parallèle du raccordement
Electricité	ENEDIS	Les demandes sont à faire uniquement par internet	https://www.enedis.fr/raccordement-batiment-professionnel-entreprise#je-transmets-ma-demande-de-raccordement-enedis	6 mois	A choisir en parallèle du raccordement
Gaz	GRDF	Les demandes sont à faire uniquement par internet	https://www.grdf.fr/particuliers/logement-gaz/raccordement/demande-raccordement-reseau-gaz	6 mois	A choisir en parallèle du raccordement
Eau	Contacter le concessionnaire indiqué sur le site CACTLF https://ctlf.fr/eau-et-assainissement/#communes	Propres à chaque concessionnaire	Si VEOLIA lien : https://www.service.eau.veolia.fr/home/demarches-en-ligne/branchement/loc-branchement.html	2 mois	Selon communes
Assainissement	Zonage collectif VEOLIA	La demande est à réaliser sur :	https://www.service.eau.veolia.fr/home/demarches-en-ligne/branchement/loc-branchement.html	3 mois	VEOLIA
	Zonage Non collectif VEOLIA/CACTLF	Les démarches sont à réaliser selon les indications situées sur lien internet L'attestation de conformité du projet signée doit être fourni dans le PC Tout rejet des eaux traitées dans le réseau public d'eaux pluviales doit faire l'objet d'une demande auprès de la CACTLF. Le formulaire est disponible sur le site internet.	https://ctlf.fr/eau-et-assainissement/#ass_non_collectif		
Pluvial	CACTLF	Infiltration à la parcelle (Dérogation uniquement en cas d'impossibilité à justifier sur aggleaux@ctlf.fr)	https://ctlf.fr/eau-et-assainissement/espace-pedagogique/		

Les raccordements au domaine public sont à la charge financière du demandeur. Les travaux ne débuteront qu'après acceptation des devis et paiement des acomptes. Ne pas hésiter à anticiper vos demandes.